# LES TERRIBLES MÉFAITS DE LA TEMPÊTE EN ESPAGNE

### Neuf ouvriers sont morts dans l'éboulement d'une maison en construction et sept sont dans un état désespéré

Madrid, 27. — Les accidents dus à la tempête se succèdent dans toute l'Espagne, à une cadence tragique.

Près d'Opopesa, un taxi de Madrid est tombé dans le Tage, le pont s'étant écroulé au passage de la voiture.

Ses deux occupants ont été entraînés par le courant. On n'a pas encore retrouvé les corps.

A Orense, neuf des ouvriers pris sous l'éboulement d'une maison en construction sont morts. Trois des corps ensevelis sous les décombres, n'ont pas encore été retrouvés. Sept des blessés sont dans un état désespéré.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre la propriétaire et l'entrepreneur.

La troupe a dû intervenir et contenir la foule.

Près d'Avilla, à San Esteban del Valle, une automobile de la garde civile est coupée de toutes communications, cinq ponts desservant différentes routes ayant été emportés. On craint pour le sort de ses occupants.


**REVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —**

**Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin "gonflé à bloc"**

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. *Exigez les* Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. 9342


## UN COLLÈGE DE SAN-FRANCISCO A FAILLI ÊTRE DÉTRUIT PAR UN GLISSEMENT DE TERRAIN

Londres, 27. — On télégraphie de San-Francisco qu'un gigantesque glissement de terrain, dû sans doute à la présence d'une nappe d'eau souterraine, a manqué de détruire le magnifique collège catholique récemment inauguré en cette ville, et considéré comme l'un des plus beaux spécimens de l'architecture moderne.

Tout le terrain qui entourait le collège a été englouti dans un immense abîme, et c'est miracle que le bâtiment n'ait pas également disparu.

Vingt-cinq religieuses épouvantées par le bruit de tonnerre que faisaient en se rompant les câbles à haute tension, quittèrent précipitamment leur dortoir et s'aperçurent alors seulement du désastre auquel elles avaient échappé.


*Par temps froid, pour votre moteur....*

CASTROL BREVETÉE "CW" (S.A.E.)

9422


## JEAN BOROTRA A GAGNÉ SON PROCÈS CONTRE LE FISC

Paris, 27. — La dixième chambre correctionnelle a rendu son jugement touchant les poursuites intentées contre le Tennis-Club de Paris et son président, Jean Borotra, par le fisc, lequel réclamait, pour non-paiement du droit des pauvres, une somme de cinquante mille francs. Le fisc réclamait cette somme sur les recettes des tournois de la Toussaint au cours des années 1932, 1933 et 1934.

Le tribunal a débouté l'administration de la régie de sa demande et l'a condamnée aux dépens du procès. Le jugement souligne que le Tennis-Club de Paris n'avait jamais eu pour principal objet d'attirer le public, mais de former des jeunes gens, dans un but de propagande sportive. Il est estimé, en outre, que les tournois organisés entre amateurs par le Tennis-Club de Paris avaient une portée générale ; que les recettes effectuées n'étaient pas partagées entre les membres ; que les joueurs ne recevaient aucune rémunération pour leur participation ; qu'il ne pouvait être trouvé dans les tournois du Tennis-Club le caractère dominant de divertissement spectaculaire que lui attribue l'administration du fisc.

## EXPLOITS DE BANDITS MASQUÉS PRÈS DE CHATEAUDUN

Chartres, 27 — Au cours de la nuit, deux bandits masqués se sont introduits dans le débit que tient Mme Lecœur à Bullainville. Après avoir ligoté la débitante, ils ont assommé son fils, âgé de 23 ans, à coups de matraque, et se sont emparés de 24.000 francs.

Le Parquet de Chateaudun s'est transporté sur les lieux.

# LES INONDATIONS DANS LE GARD ET LE VAUCLUSE

### Un raz-de-marée a causé de graves dégâts à Grau-du-Roi

Nîmes, 27. — Un raz-de-marée a fait de graves dégâts à la station balnéaire de Grau-du-Roi. Les eaux ont pénétré dans la ville où, dans certaines rues, elles atteignent une hauteur de plus de 50 centimètres.

On signale de Beaucaire que le Rhône a atteint la cote de 6 m. 40 et a envahi les prés et les bas quartiers.

### La crue de la Durance

Avignon, 27. — En aval d'Avignon, les villages d'Aramon et de Barbentane ont dû être en partie évacués, la crue de la Durance s'ajoutant dans cette région à celle du Rhône, en augmente les ravages.

D'autre part, en amont d'Avignon, l'eau a coupé la route nationale n° 100, au quartier de la Croisière, et les villages de Sorgues, du Pontet et de Bédarrides sont menacés des ravages dont ils ont déjà souffert il y a un mois.

## DANS LA LÉGION D'HONNEUR

### Grande-Chancellerie

Sont promus ou nommés au grade d'**officier**, M. Fillieux, ancien aumônier volontaire divisionnaire.

Au grade de **chevalier**, M. Châteauneuf, ancien surveillant-chef de la maison d'arrêt de **Lille**.

### Ministère de l'Éducation Nationale

Sont nommés au grade de **chevalier** : MM. Groult, collectionneur d'art ; Georges de Lausnay, pianiste virtuose, chef d'orchestre ; Mme Marie Lefranc, femme de lettres.

## LA LOTERIE NATIONALE

### Le tirage de la 13e tranche aura lieu lundi

Paris, 27. — Le secrétariat général de la Loterie Nationale rappelle au public que le tirage de la treizième tranche de la Loterie Nationale 1935 sera assuré, le 30 décembre courant, à 21 heures, salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Les portes de la salle seront ouvertes à 20 h. 15. L'Harmonie des Chemins de fer de l'Etat prêtera son concours artistique à la cérémonie, qui sera radiodiffusée, notamment par le poste de la Tour Eiffel et le Poste Parisien.

Le paiement des lots de cent francs et mille francs commencera dès le lendemain, 31 décembre, aux guichets du Pavillon de Flore.

## UNE CITÉ CINÉMATOGRAPHIQUE DE 60 HECTARES A ROME

Rome, 27. — M. Mussolini a approuvé les plans de la cité cinématographique qui doit être construite dans un faubourg de Rome et a ordonné que les travaux commencent ces jours prochains.

La cité couvrira 60 hectares. Elle comprendra 30 bâtiments construits suivant les principes de la technique la plus moderne ; elle sera le plus grand établissement de production de films d'Europe.

On pense que la cité sera inaugurée en avril 1937, mais plusieurs studios commenceront à fonctionner dès 1936.

## TROIS ITALIENS ENSEVELIS SOUS UNE AVALANCHE

Turin, 27. — A Clavières, une avalanche a ensevelli trois montagnards. Des équipes de secours en ont sauvé deux.

Les recherches pour retrouver le troisième ont continué pendant la nuit.

Les premiers secours ont été organisés par le sous-secrétaire à l'éducation nationale, M. René Ricol.

## LE RAID PARIS-MADAGASCAR DES AVIATEURS PHARABOD ET KLEIN

Syrte (Tripolitaine), 27. — Les aviateurs Pharabod et Klein, poursuivant leur raid Paris-Madagascar, sont arrivés à 22 h. 05 à Syrte, venant de Tunis. Ils sont repartis à minuit cinq, après ravitaillement pour Gousdi-Alfa.

# Les auteurs du double assassinat de Boisse étaient trois ou quatre

### Les malfaiteurs ont dédaigné des titres et des bijoux qui les auraient compromis

Rochefort-sur-Mer, 27. — Dans son délire, Mme Gressart, l'une des victimes du drame de Boisse, répète sans cesse : « Trois... quatre... » On conclut que le nombre des bandits qui, mardi soir, vinrent au hameau de Boisse, commettre leur double crime, étaient au nombre de trois ou quatre.

Ce qui déconcerte les enquêteurs, c'est que les malfaiteurs aient négligé une belle part de butin. Dans l'armoire de la chambre à coucher sur le linge qu'ils retournaient pour chercher des billets, ils n'ont pu ne pas voir une grosse liasse de titres, dont la valeur d'ailleurs n'a pas encore été estimée. Non plus que quelques bijoux de famille: bagues, chaînes, pendentifs, qui pouvaient fort bien s'écouler pour quelques milliers de francs.

Faut-il penser justement que ce voi de titres et de bijoux parut trop dangereux aux criminels ? S'ils étaient venus de loin, s'ils pouvaient aussitôt leur coup fait, s'enfuir au loin, ils n'auraient pas eu cette crainte.


<MIREILLE>

COQUETTEMENT PRÉSENTÉ SOUS SACHET SCELLÉ, APPETISSANT, SAVOUREUX, TRAVAILLÉ SOUS UN CONTROLE SANITAIRE DE TOUS LES INSTANTS NOTRE SAUCISSON PETIT MIREILLE VENDU A PRIX FIXE EST UN RÉGAL.

DEMANDEZ A VOTRE FOURNISSEUR Votre Petit Mireille

9489


## UN BAMBIN DE DEUX ANS MARTYRISÉ PAR SES PARENTS

Vesoul, 27. — La gendarmerie a découvert qu'un enfant était martyrisé à Fouent. Il s'agit du plus jeune fils, prénommé Daniel, du ménage Leroy-Monnier, qui a deux autres enfants. Le dernier né, âgé de deux ans, était battu, privé de nourriture et, quand il pleurait, ses parents lui plongeaient la tête dans un baquet d'eau. Son corps est couvert de blessures. De plus, l'enquête a révélé que l'enfant couchait dans le grenier, sur un tas de paille, avec un rideau comme couverture.

Le Parquet de Gray a été saisi. Les parents ont été laissés en liberté, la femme attendant un quatrième bébé et le père travaillant pour les besoins du ménage.

## LES LAURÉATS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES POUR 1935

Nous avons publié une partie du palmarès de la Société des Sciences. En voici la suite :

**Prix Van Hende.** — M. Gustave Dron instituteur à l'école Montesquieu, à **Lille**.

Voici les noms des lauréats de la section des pasquilles et œuvres en patois:

**Médaille de vermeil.** — M. Marius Lateur, d'Auchel, pour un lexique des principales expressions d'i parler minier populaire.

**Médaille de bronze.** — M. Auguste Delmotte dit « Duréduit « pour ses chansons et pasquilles en patois de **Lille**.

**Médaille Grand Module.** — M Charles Laurent, de Lille, pour des chansons et pasquilles.

**Médaille petit module.** — M. E. Busin cultivateur à **Fourmies** pour ses chansons en patois de l'**Avesnois**.

LE PROCÈS STAVISKY

# " GARAT ET GUÉBIN DOIVENT ÊTRE FRAPPÉS SÉVÈREMENT "

### Telle fut la conclusion de Me Paul Perrin qui a plaidé, hier, pour des Sociétés de Secours Mutuels

Paris, 27. — Le président Barnaud, dès qu'il a ouvert l'audience, à 13 h. 15, donne la parole à Me Louis Perrin, partie civile, représentant quatre sociétés de secours mutuels et 55.420 épargnants : vieux travailleurs, veuves de guerre, orphelins, dépouillés de leurs économies amassées sou à sou par l'escroquerie de Bayonne. C'est ainsi, du reste, que Me Louis Perrin se présente lui-même.

L'avocat parle d'une voix grave, scandant ses mots, et évoque les responsabilités et les culpabilités de l'affaire.

« Stavisky, dit-il, serait resté un petit escroc sans le concours des hommes qui sont au banc des accusés. Deux parmi eux méritent particulièrement notre attention, deux qui ont nié, l'un avec violence, l'autre avec un air patelin, leur culpabilité, MM. Garat et Guébin. Ils étaient renseignés. Ils savaient que c'était Alexandre qui avait fourni les 200.000 francs nécessaires au roulement du Crédit municipal. Ils savaient qui était Alexandre ».

Pièces en mains, Me Perrin, avec minutie et précision, avec une logique impressionnante, démontre la complicité consciente Garat-Stavisky, puis la complicité Guébin-Stavisky.

L'audience est suspendue.

A la reprise, Me Perrin poursuit l'examen du cas Guébin. Il conclut en demandant un verdict sévère pour Garat et Guébin, les principaux coupables.

### La plaidoirie de Me Lemaire

Me Lemaire, autre partie civile, demande où sont passés les 40 millions dont les experts n'ont pas trouvé l'emploi en examinant les comptes de Stavisky. Il est certain que les millions sont passés dans les poches des courtiers de Paris en bons de Bayonne. Ils ont été versés sous forme de commissions et ont acheté bien des silences.

Il conclut en disant : « Vous jugerez tout de même avec pondération en distinguant parmi les inculpés ceux qui sont des complices de ceux qui ont pu agir de bonne foi ».

### Une indisposition de Desbrosses provoque la levée de l'audience

Desbrosses, dont la pâleur est extrême, fait demander une suspension, craignant de tomber en syncope. M. Barnaud suspend l'audience pendant quelques minutes.

L'audience est reprise quelques instants plus tard. Mais l'indisposition de Desbrosses persistant, le président Barnaud décide de lever l'audience et de la renvoyer à demain, pour l'audition de la plaidoirie du dernier avocat des parties civiles. Il est 16 h. 30.

Le docteur Guibet, qui a soigné Desbrosses pendant la suspension d'audience, nous a déclaré :

« Un simple embarras gastrique. J'irai le voir demain matin, à la prison de la Santé, mais il doit régulièrement être guéri dès ce soir. Enfin, si demain Desbrosses ne peut venir, le procès continuera quand même, la Cour étant décidée à disjoindre le cas de Desbrosses de celui des autres inculpés. Donc rien ne retardera la marche des débats ».

## LE COFFRE A FARINE RENFERMAIT UN TRÉSOR

Innsbruck, 27. — Une paysanne d'un petit village des environs d'Innsbruck n'arrivait pas à comprendre pourquoi un certain coffre, dans sa cuisine, ne pouvait contenir qu'une petite quantité de farine.

Elle dévissa enfin le fond du coffre et découvrit trois sacs remplis de pièces d'argent datant de 1707 à 1804. On pense que ces sacs auront été cachés là par un de ses ancêtres de la paysanne pour les soustraire aux soldats de Napoléon.


UN CADEAU INÉDIT...

LE PORTE PLUME SANS CAPUCHON

S'OUVRE D'UNE SEULE MAIN

SYMBOLE DE QUALITÉ MÉTÉORE

90f en écrin de luxe

demandez partout le Pullman MÉTÉORE

9447


LA GUERRE EN ÉTHIOPIE

# Les conditions de Paix que le Négus accepterait pour régler le conflit

Londres, 27. — On mande d'Addis-Abeba à l'Agence « Reuter » : Voici quelles seraient d'après une source officieuse digne de foi, les conditions de paix que l'empereur d'Ethiopie serait disposé à accepter comme règlement du conflit:

1. Retrait absolu du territoire éthopien des troupes italiennes ;

2. Paiement d'une indemnité par l'Italie ;

3. Reconnaissance par les puissances de l'Ethiopie en tant qu'Etat souverain;

4. Délimitation des frontières entre l'Ethiopie et les colonies italiennes par une commission internationale qui serait nommée par la S.D.N.

5. L'Ethiopie accepterait que des conseillers étrangers autres qu'Italiens lui viennent en aide dans le domaine économique, financier et administratif.

Il est peu probable, ajoute-t-on, à moins que les Ethiopiens ne soient totalement en déroute, qu'ils ne consentent à négocier la paix dans d'autres conditions.

### On estime en Italie que les propositions de Paris étaient inférieures à l'accord tripartite de 1906

Rome, 27. — Le « Messagero » constate que les propositions de Paris pour le règlement du conflit italo-éthiopien n'accordaient à l'Italie que des avantages inférieurs à ceux prévus par l'accord tripartite de 1906 et par l'accord italo-britannique de 1925 et que c'est pour cette raison que l'opinion italienne s'était montrée méfiante et déçue.

« Ce n'est pas par de telles méthodes, dit ce journal, qu'on résoud les problèmes de l'équilibre colonial.

» La politique anglaise, même quand elle semble s'intéresser aux problèmes continentaux, ne tient aucun compte de ce que sont les intérêts historiques et vitaux de l'Europe ».

### Le communiqué du Maréchal Badoglio

Rome, 27. — Voici le communiqué N° 81 : Le maréchal Badoglio télégraphie :

« Dans la soirée d'hier, un de nos détachements, en reconnaissance dans le secteur du Taccazé, a repoussé des groupes de guerriers abyssins près du pas d'Af Gaga. Les pertes de l'adversaire sont graves. De notre côté, six soldats métropolitains et trois Erythréens ont été tués et quatre officiers, neuf soldats métropolitains et trente-sept Erythréens ont été blessés. L'aviation a été très active sur tous les fronts ».

### Plusieurs postes italiens de Tembien seraient tombés aux mains des Ethiopiens

Addis-Abeba, 27. — On annonce officiellement que le 26 décembre, les troupes du Dedjaz Hailou Kabeda ont pris plusieurs postes italiens dans le Tembien sur la route de Makalé. Elles se sont emparées en outre de onze mitrailleuses, de nombreux fusils et de munitions.

On ignore les pertes subies de part et d'autre.

### Les troupes britanniques et égyptiennes n'ont pas évacué le poste de Solloum

Le bruit s'était répandu hier que les autorités militaires britanniques et égyptiennes avaient décidé de procéder à l'évacuation du poste de Solloum, situé sur la frontière de Libye.

On ajoutait que cette décision était probablement motivée par le désir d'éviter des incidents de frontières avec les troupes italiennes et en même temps, par le fait que Solloum est difficilement défendable contre une attaque éventuele de Libye.

Dans les milieux officiels anglais on déclare que cette information est inexacte.

### Quatre navires britanniques sont arrivés à Chypre

Famagouste (Chypre), 27. — Quatre contre-torpilleurs britanniques : « Ardent », « Acasta », « Achates » et « Antelope », sont arrivés à Chypre ce matin.


**DÉCOUVERTE RÉCENTE.** Le Lait frais rendu stérile par procédés **Lactelia** est le seul garanti exempt de microbes infectieux. A consommer dans les 48 heures sans être bouilli. 102


## PRIMES DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD AUX VIEUX SERVITEURS

Le président de la Société des Agriculteurs du Nord a l'honneur de rappeler que comme chaque année, à l'occasion de la distribution des récompenses qui se tiendra le 19 janvier, des primes seront attribuées au titre de « Vieux Serviteurs agricoles ».

Les demandes y relatives, devront être envoyées par les sociétaires qui désirent voir récompenser leurs serviteurs, au secrétariat de la Société des Agriculteurs du Nord, 15, **rue des Vieux Murs**, à LILLE, avant le 6 janvier, dernier délai.


*Par tous les temps les pieds secs et chauds*

BOTTES CAOUTCHOUC à l'Aigle

"Parisienne" à mettre sur la chaussure. En vente partout

9410


## LE 5 JANVIER CLOTURE DE LA CHASSE DANS LE NORD

Le préfet du Nord a pris l'arrêté suivant :

Article 1er. — La chasse sera close dans le département du Nord, le dimanche 5 janvier 1936, au soir.

La vente et le transport du gibier, après cette date, sont formellement interdits. Exception est faite pour la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de mer, qui continuera à s'exercer dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1er décembre 1928. Il est rappelé que la chasse du gibier d'eau n'est autorisée par cet arrêté que jusqu'au **31 mars**. La chasse des canards sauvages (cols verts) est autorisée seulement jusqu'au **1er mars 1936**.

Article 2. — En vue de prévenir la destruction des oiseaux et pour favoriser leur repeuplement, la divagation des chats dans les campagnes est formellement interdite, dans toute l'étendue du département du Nord, pendant la période de fermeture de la chasse.

Article 3. — La chasse de la grive et de ses congénères est interdite en temps de clôture générale de la chasse.

Article 4. — La chasse à la bécasse est autorisée, à titre exceptionnel, du 1er au 31 mars 1936, dans les bois d'au moins 5 hectares et uniquement à la requête au chien d'arrêt.

Article 5. — La destruction des animaux malfaisants ou nuisibles sera poursuivie dans le département du Nord, après la clôture de la chasse, dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1er décembre 1928.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers et les détenteurs du droit de chasse, sont autorisés, d'une façon générale, à détruire ou faire détruire sur leurs terrains, les sangliers, en tout temps (même la nuit à l'affût) et par tous les moyens, sauf le poison.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers, sont autorisés à capturer les lapins en tout temps et par tous moyens autres que les lacets et les collets.

Le transport et la vente des lapins morts sont autorisés, même en temps de clôture générale.

## ON VA METTRE EN VENTE L'AVION DE FRAUDE SAISI A LOON-PLAGE

On se rappelle l'atterrissage forcé, un dimanche soir, à Loon-Plage, de cet avion dont les pilotes prirent, en grande hâte, la fuite sans laisser d'autre carte de visite qu'une abondante provision de tabac belge.

L'avion découvert, peu après, fut saisi par la douane. C'est le 6 janvier prochain que la douane fera mettre en vente, à 14 h. 30, à Dunkerque, et par adjudication, cet avion, en même temps que deux puissantes automobiles qui furent saisies pour fraude.

Combien seront-ils d'amateurs ?

## LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU 4 JANVIER AU THÉATRE DE VALENCIENNES

Le Secrétariat général de la Fédération des Contribuables du Nord nous communique :

« Pour dissiper le doute qui pourrait naître de certains bruits qui circulent, nous sommes amenés à confirmer que cette conférence aura lieu le 4 janvier, à 20 heures, avec le concours de MM. Lemaigre-Dubreuil, président de la Fédération Nationale des Contribuables et Dorgères, secrétaire général des Comités de défense paysanne de l'Ouest.

» Son programme est celui que nous avons exposé la semaine dernière dans la Presse, à savoir : création du corporatisme économique par l'organisation des professions et des métiers ; émancipation des travailleurs des villes et des champs par le développement de l'artisanat ; protection des travailleurs dans certaines conditions ; réforme profonde de l'Etat et de ses finances ; réduction générale du taux de l'impôt. »

» Nous précisons que l'entrée est gratuite et que des cartes sont encore à la disposition du public au siège de la Fédération *10, rue des Anges à Valenciennes. A la Brasserie Gantois, 15, place d'Armes. Au Café Français, Au Café de la Paix, Au Café de Paris, à Valenciennes également.*

» Les Dames sont dispensées de présenter une carte à l'entrée. »

Au cours de la séance, une quête sera faite au profit du timbre antituberculeux.

## UNE INNOVATION A LA COUR D'ASSISES

### M. Théry, greffier de la Cour de Douai a conçu une heureuse formule pour libeller les verdicts

L'arrêt, dans une affaire de cour d'assises, doit être signé séance tenante, par le président et par le chef du jury.

Une pièce aussi importante demandait quelque temps pour être rédigée et les greffiers de cour d'assises, qui devaient assumer cette fastidieuse besogne, étaient contraints de réaliser de véritables tours de force pour ne pas imposer une heure ou deux de présence supplémentaire à ceux qui devaient la signer, après une audience souvent fatigante.

Le greffier de la cour d'assises du Nord, M. *Théry*, a solutionné la question de la manière la plus élégante. Dans un imprimé d'une demi-douzaine de grands feuillets, il a réuni tous les cas susceptibles d'être soumis au jury : meurtre, assassinat, incendie, mœurs, faux, vol qualifié, etc..., et indiqué en regard les peines prévues par le code pénal.

Pratiquement, il suffit de remplir quelques blancs, biffer quelques chapitres, apposer les signatures, et en quelques secondes, la pièce est établie.

La formule d'arrêt de M. Théry a déjà été adoptée par de nombreuses cours d'assises. Elle est préconisée dans le « Guide de la Cour d'Assises », de M. Jacques Brissaud, juge au tribunal de la Seine.


La GRIPPE vous menace

Evitez LA CONTAGION avec les PASTILLES VALDA

VÉRITABLES en Boîtes VALDA

9478


## RENOUVELLEMENT DES CARTES D'INVALIDITÉ

En application de la loi du 29 octobre 1921, il est procédé au renouvellement des cartes d'invalidité tous les deux ans.

Il est rappelé aux titulaires de ce titre de circulation que les demandes doivent être déposées au moins à l'avance à la mairie de leur résidence.

Les demandes pour cet objet sont établies sur un imprimé spécial dont les mairies sont pourvues, et il appartient aux intéressés de se munir de leur titre de paiement de pension en cours ou, à défaut, de la notification de la dernière décision ministérielle leur concédant une pension, ou d'un certificat matricule N° 12, délivré par le centre spécial de réforme, lors de leur dernier passage devant la commission ne comptant pas plus de trois mois de date.

Enfin, les demandes doivent être accompagnées d'une photographie récente, de 3 cm. sur 4, n'ayant subi aucune oblitération.

La carte d'invalidité est accordée aux pensionnés de la loi du 31 mars 1919 ou de la loi du 24 juin 1919, dont le taux de la pension est de 25 % au moins.


## SUR LE CANCER

Le traitement des **Tumeurs externes**, cancroïdes, ulcères rongeants de la peau, ulcérations sur lupus, etc., ne se discute plus actuellement. « **Tumeur** » a donné ses preuves et ses nombreux détracteurs ont dû reconnaître son indiscutable supériorité tant le nombre de guérisons est impressionnant. Pour le traitement des **Tumeurs internes**, cancers du sein de l'utérus, de l'estomac, du rectum, etc., si dans le domaine de la science actuelle on établissait une judicieuse statistique c'est **toujours la radiothérapie profonde** combinée à des méthodes de sensibilisation locale et générale qui se classe au premier rang. **La préférence doit lui être accordée.** Que de pauvres déshérités lui doivent aujourd'hui la guérison. Ils avaient tout essayé en vain et maintenant ils renaissent à la vie. **Cancéreux** ne désespérez plus. **La radiothérapie profonde** est bien souvent votre salut. Ces traitements sont appliqués suivant une technique scientifique **rigoureusement personnelle.**

**Centre cancérothérapique du Dr G. WIRY** ANDERLUES (Belgique)

**France** : s'adresser **Dr Ct P. GERARD**, LE NOUVION-en-THIERACHE (Aisne)


FEUILLETON DU 28 DECEMBRE. — N° 14

— Oui, son portrait, et puis une lettre des gens chez lesquels tu l'as placée... et dans laquelle ils te donnent de ses nouvelles...

Et comme Martel, très embarrassé, ne trouvait en guise de réponse qu'un de ces gestes vagues, timides, qui sont presque un aveu, Lucile continua avec une volubilité sans cesse grandissante :

— Ne nie pas... ce serait inutile... ne cherche pas à te défendre. d'abord je ne t'accuse pas... Somme toute, tu étais dans ton droit en agissant de la sorte. Je m'étais... conduite envers toi comme la dernière des gueuses... Oui... tu as bien fait... Pierre, tu vois, je ne t'adresse aucun reproche. Mais laisse-moi te parler encore... laisse-moi te prier te supplier de me laisser quelque espoir...

— Quelque espoir, fit Martel d'une voix sourde.

— Oui, celui de la revoir un jour !... Tu ne peux pas t'imaginer combien de larmes j'ai versées en songeant à notre mignonne. Et j'aurais sans doute ignoré toujours la vérité, j'aurais continué mes pèlerinages au cimetière... si un homme, que dis-je, un malfaiteur, n'était pas venu me dire brutalement, cyniquement : Votre fille est vivante... je sais où elle est, mais vous ne la reverrez que si...

Lucile s'arrêta.

Maintenant, devant celui qui avait été presque son mari, devant le père de son enfant, elle éprouvait une honte réelle à exposer les conditions de l'atroce marché que Courtin lui avait proposé.

N'était-ce pas étaler toute sa misère ?

La tristesse profonde qu'elle lisait dans les yeux habituellement si vifs, si clairs de Pierre Martel, l'intimidait, la peinait, l'inquiétait même...

Elle se demandait si ces sentiments douloureux qui venaient en ce moment bouleverser le cœur de son ancien ami n'allaient pas tout à coup se changer en mépris, en colère.

Et elle craignait qu'il la chassât avant qu'elle eût achevé de tout lui dire.

Mais le bon Tartine, ému par les accents sincères de Lucile, demeurait étranger à tout ce ressentiment.

Et ce fut une parole d'encouragement, à peine diminuée par un involontaire reproche, qui tomba de ses lèvres.

— Continue, fit-il... Dis-moi tout... Va... Je n'en apprendrai pas plus que je n'en sais déjà !

— Pierre !

Et comme s'il redoutait d'avoir été trop rude, pas assez conciliant, Martel reprit aussitôt :

— Entre nous, tout est bien fini... n'est-ce pas ?

« Eh ! bien, va... ne te gêne pas, ma pauvre amie.

Ma pauvre amie !

Ces trois mots sonnèrent délicieusement aux oreilles de Lucile.

Donc, il comprenait... il avait pitié... il allait se laisser fléchir !...

Et, moins accablée, Lucile poursuivit :

— Cet homme... ce Courtin, un brasseur d'affaires véreuses, un usurier, dont tu as peut-être entendu parler... C'est lui qui m'a tout raconté...

« Comment a-t-il pu savoir que Germaine était vivante ?... Je ne sais... ces gens ont de tels moyens d'information... toujours est-il qu'après m'avoir prouvé que ma fille existait, il m'a dit... Oh !... c'est épouvantable !...

— Voyons, parle !

— Il m'a dit : Si vous réussissez à faire mourir sous vos caresses un homme, dont la disparition sera très utile à mes intérêts... je vous rends votre enfant, ou tout au moins je vous donne l'adresse du pays où son père la tient cachée.

— Canaille !... s'écria Tartine dont le regard, cette fois, s'alluma de colère.

Mais se calmant aussitôt, il ajouta :

— Et qu'as-tu répondu ?

— Je n'ai rien dit encore... fit la courtisane. Car le bandit m'a donné le temps de la réflexion.

« Il doit venir chez moi ce soir...

« Oh ! ne crains rien, Pierre !... J'ai commis bien des fautes dans ma vie... Mais tuer, assassiner un malheureux qui se confie à moi !... oh ! ça... jamais, jamais !...

— Je respire, murmura le journaliste...

— Voilà pourquoi, continuait Lucile, je n'ai pas craint de venir te trouver, de te raconter tout.

« Et maintenant, aurais-tu le pénible courage, l'implacable volonté de soustraire ma fille à mes baisers ?...

« Pierre, tu me comprends... n'est-ce pas ?

« Et c'est une parole de bonté que j'attends de toi.

— Alors que veux-tu ?... interrogea Martel qui, sa première émotion passée, cherchait à redevenir maître de lui-même.

— Je veux que tu me rendes ma fille !

— Et qui te dit que ce Courtin, pour t'entraîner dans ses combinaisons, pour faire de toi sa complice, n'a pas imaginé de toutes pièces une fable absurde, invraisemblable ?

— Non... Pierre !... Courtin n'a pas menti. D'ailleurs, ton attitude me le démontre, mieux que tout autre preuve ! Oui... Germaine n'est pas morte.

— Et quand cela serait ?

— Je te l'ai dit... Je ne t'adresserai aucun reproche. J'avais mérité cette séparation.

— Et ne la mérites-tu pas encore ?

— Pierre !

— Ne te froisse pas, je désire que tu partes d'ici, non seulement sans irritation contre moi, mais aussi m'approuvant, et me remerciant... Car, ma pauvre amie, si je t'ai pardonnée, si je ne garde contre toi aucun ressentiment... je n'en ai pas moins un devoir sacré entre tous à remplir...

— Un devoir sacré...

— Oui... Lucile... Ecoute-moi... Courtin ne t'a pas trompée... Germaine est vivante, mais les mêmes raisons qui m'ont forcé jadis à la séparer pour toujours de sa mère existent encore aujourd'hui. Dispense-moi de t'en dire davantage.

— Alors, tu refuses ?

— Oui, Lucile, je refuse...

— Pourquoi agir si cruellement envers moi ?

— Je ne suis pas cruel... je suis prudent...

— Qu'importe ce que j'ai été... ce que je suis encore... je suis sa mère... et j'ai tant changé depuis hier. Je me suis dit : « Cet homme qu'on te livre pour le faire mourir, tu vas le sauver !

« Je le sauverai, je te le jure !

« Et quand j'aurai rempli cette tâche, je me retirerai loin de Paris, dans un fond de campagne... je reprendrai le nom des miens, je vivrai dans l'obscurité, dans le silence, dans le divin apaisement du repentir.

« Voilà désormais le but de ma vie.

« A présent, que tu le sais, peux-tu toujours me refuser ma fille ?

— Et qui me dit, objecta Martel, que tu sois sincère ?

— Moi !

— Devant une conversion aussi subite, j'ai bien le droit de me montrer sceptique.

— Alors... si je répondais tout à l'heure à Courtin que j'accepte d'accomplir la sinistre mission qu'il m'a proposée, si je faisais mourir lentement, à petit feu, ce jeune homme, qui n'est autre que Jacques de Varennes...

— Le petit marquis !

— Ne serait-ce pas toi qui l'aurais condamné en refusant de me rendre Germaine ?

— Ce crime, malheureuse, ne te rapporterait rien.

— Courtin sait où est ma fille.

— Il l'ignorera demain.

— Ah ! pourquoi suis-je venue me livrer ainsi à toi ? s'écria Lucile dans un élan de désespérance... Oui, j'aurais mieux fait d'accepter ce que cet homme m'offrait. Est-ce qu'une femme comme moi ne doit pas être prête à tout ?... Et moi, j'ai cru que tu serais touché par mon repentir, mon attitude, mes prières... Non !... mais ce n'est pas possible !... Pierre... écoute-moi encore... Regarde-moi ! Ai-je l'air d'une comédienne, d'une menteuse ?... Si tu ne veux pas que je la revoie tout de suite, promets-moi au moins que plus tard, lorsque je me serai réhabilitée à tes yeux, qu'il ne restera plus rien en moi d'un passé que tu as le droit de me reprocher avec amertume, oui... promets-moi, lorsque je me serai en quelque sorte purifiée dans la retraite, que tu m'amèneras ma petite et que tu me permettras de l'embrasser... Si tu ne veux pas que je lui dise même que je suis sa mère, j'attendrai, oui j'attendrai... Je ferai tout ce que tu voudras... mais que je la voie !... Pierre... que je la voie ! et je te bénirai...

(A suivre).